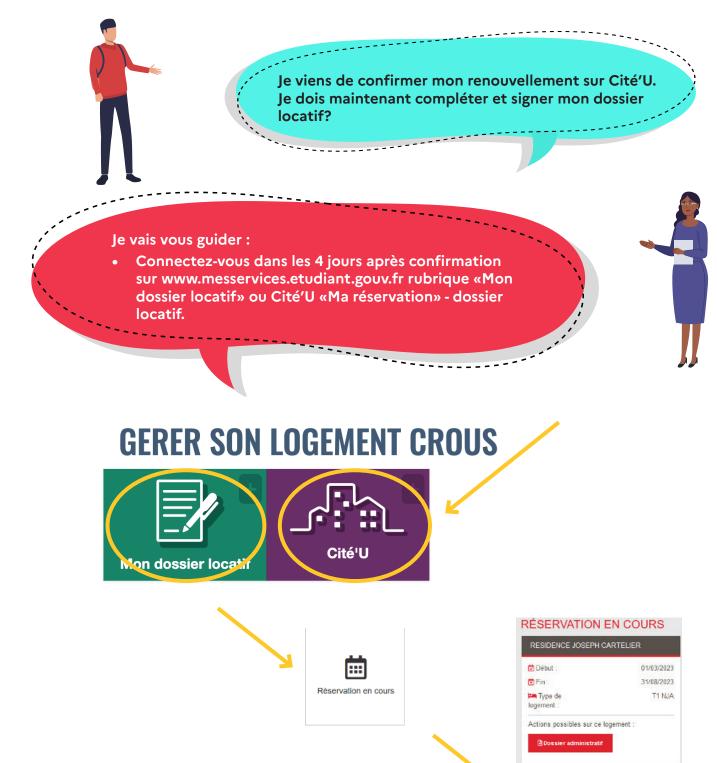




J'AI CONFIRMÉ MON RENOUVELLEMENT

Comment constituer votre dossier en ligne ?

ATTENTION: Si votre dossier locatif ne comprend aucune des pièces obligatoires (pièce d'identité et caution solidaire) à l'échéance d'un délai de 4 jours à compter de votre confirmation, vous perdrez le droit d'occupation.

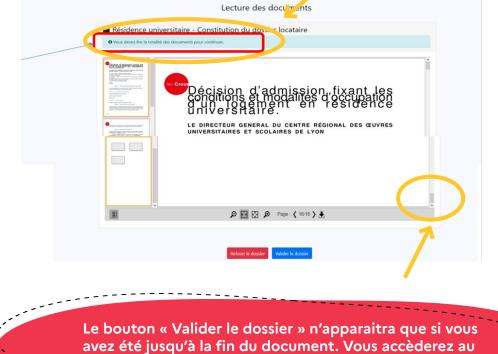




Je viens d'accéder à mon dossier. Quel document dois-je fournir?

règlement intérieur) en bas de page, vous validez votre lecture. Vous devez déposer votre pièce d'identité.

Vous devez lire obligatoirement l'ensemble des documents (décision d'admission et annexe financière ainsi que le



dépôt de la pièce d'identité

♣ Documents obligatoires *

Documents locataire à fournir



1ÈRE POSSIBILITÉ:

Vous devez faire une nouvelle demande dès maintenant

de visa VISALE. Vous obtiendrez le visa sous 48h. En cas d'incidence de paiement, sans mise en place de remboursement à VISALE, vous devez opter pour un

Votre cautionnaire devra fournir:

3 derniers bulletins de salaire

Dernier avis d'impôts sur revenus

Justificatif de domicile de mois de 3 mois

PERSONNE PHYSIQUE:

Pièce d'Identité

Contrat de Travail

VISALE (gratuit): www.visale.fr

autre mode de cautionnement.

Acte de cautionnement dûment rempli, signé et à redéposer.

Si vous ne pouvez pas fournir une de ces pièces, vous trouverez la liste complète des pièces pour substitution dans l'acte de

2ÈME POSSIBILITÉ:

- -----

une garantie institutionnelle ou privée.

3ÈME POSSIBILITÉ:

Si vous n'êtes pas éligible à Visale et ne pouvez disposer d'une caution personne physique, possibilité exceptionnelle de solliciter

.....

Je valide le récapitulatif de mon dossier. À quel moment dois-je signer mon dossier ?

Mon dossier est signé par toutes les parties, ai-je

d'autres démarches à faire?

Si votre dossier est complet vous recevrez un mail vous invitant à procéder à la signature électronique sous 15 jours.
Si des pièces sont refusées, vous devrez les modifier dans un délai de 15 jours supplémentaire.

Après votre validation, votre dossier va être vérifié en résidence :

ATTENTION: Tout dossier non signé par toutes les parties avant le 1er juillet entraîne la péremption du bail, vous perdrez le droit au renouvellement.

votre assurance locative et responsabilité civile votre certificat de scolarité 2023/2024 (à fournir avant le 15 septembre)

sur Cité U:

Oui, vous devez obligatoirement avant le 1er septembre déposer

N'oubliez pas de fournir 3 photos à votre secrétariat de résidence.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat des cités.